



Négociation temps de travail et rémunération des cadres I à IIIB : La direction renonce à nous prendre des jours de liberté !

Lundi 30 mars a eu lieu la 3ème réunion de négociation sur le temps de travail et la rémunération des cadres I à IIIB. La direction a expliqué à nouveau que le but des négociations est l'augmentation du temps de travail. La direction précise même qu'elle cherche bien un gain de compétitivité, et non seulement de productivité, et donc par principe il ne peut y avoir de compensation intégrale de l'augmentation du temps de travail.

Voilà ces propositions :

- Passage au forfait à 215 jours (+4 jours pour la majorité des salariés qui sont à 211 jours aujourd'hui).
- Compensation partielle et différée de 25% des jours ajoutés, mis sur le CET chaque année (=1 jour par an pour ceux au forfait 211 jours aujourd'hui).
- Acquisition étalée des congés d'ancienneté et harmonisation à 5 jours (exemple : 4 jours après 30 ans contre 3 ans aujourd'hui).
- Acquisition repoussée de 2 ans pour les congés d'âge.

Exemple selon ces propositions: un jeune avec 5 ans d'expérience travaillerait 7 jours de plus par an qu'aujourd'hui !



Devant ces propositions, l'ensemble des organisations syndicales ont refusé d'aller plus loin dans cette négociation, qui se termine donc sans accord. Comme le clame la CGT depuis le départ, elles ont jugé qu'il n'était pas acceptable, au vu de la situation de l'entreprise, de demander une augmentation du temps de travail à la charge des salariés.

Epilogue. La direction menace: puisqu'elle n'obtient pas d'accord sur l'augmentation du temps de travail, elle ira chercher le « gain de compétitivité » voulu par une modération de la politique salariale des ingénieurs et cadres. Elle précise également que toutes les catégories de salariés devront faire des efforts, qu'elles soient volontaires ou non...

En parallèle, la direction a présenté en tant que « contrepartie » à l'augmentation du temps de travail (donc annulée également) sa proposition d'évolution du système de rémunération des ingénieurs et cadres:

Pour les positions I et II : Mise en place d'une augmentation générale alignée sur celle des non-cadres. Elle est justifiée par une volonté de suivre l'augmentation automatique des indices pour ces positions.

Pour les positions IIIA : Passage de l'intégralité de la prime annuelle en variable basé sur la performance individuelle (12% variable au lieu de 7% fixe et 5% variable). Ceci serait justifié par un problème de manque de discrimination de la part des managers, qui associé au trop faible montant de la prime, engendrerait un manque de motivation des salariés à remplir leurs objectifs annuels!

Pour les positions IIIB : Passage de la prime annuelle à 15% variable (contre 7% fixe et 5% variable auparavant), justifié par le niveau de responsabilité associé à cette position.

En plus, « accompagnement » des promotions aux positions IIIA et IIIB :

- 1) Alignement des minis société sur les minis de la convention de la métallurgie (plus bas que les minis société).
- 2) Maintien de l'enveloppe budgétaire globale pour accompagner les promotions d'une augmentation individuelle systématique (d'au moins 5% pour le passage IIIA), ainsi que pour monter la part variable de 12 à 15% pour les IIIB.

Le problème présenté ici serait que l'enveloppe budgétaire limitée d'augmentation salariale, combinée aux niveaux trop hauts des minis sociétés, empêcherait des promotions !!! Donc en gros on baisse la hauteur des marches pour permettre à plus de monde de monter... Virtuellement, car encore faut-il trouver un poste répondant aux critères associés à ces positions, et ensuite passer les évaluations de plus en plus difficiles !



Dans ces propositions, seule l'instauration d'une augmentation générale pour les positions I et II nous semble constituer un progrès, le reste relevant de véritables régressions... Il est donc essentiel que nous restions vigilants et mobilisés pour les négociations à venir !



Site internet du syndicat

<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>

Courriel : Syndicat.Cgt@airbus.com

Téléphone : 06 83 57 26 55

le 15 avril 2015